

GUIDE DES EXPOSANTS RÉSERVATION DE KIOSQUES

Exposition les 2 et 3 juin 2024

Tous responsables de s'adapter

56^e congrès
du 1^{er} au 4 juin 2024
à Gatineau

Avant

ÉTEINDRE DES FEUX

SERVIR LA COMMUNAUTÉ

PRÉVENIR LES INCENDIES

Maintenant

ÉTEINDRE DES FEUX

SERVIR LA COMMUNAUTÉ

PRÉVENIR LES INCENDIES

SAUVETAGES SPÉCIALISÉS

SOINS PRÉHOSPITALIERS

FEUX DE FORÊT

GLISSEMENTS DE TERRAIN/INONDATIONS/TORNADES



ASSOCIATION
DES GESTIONNAIRES
EN SÉCURITÉ INCENDIE
ET CIVILE DU QUÉBEC

**56^e Congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie
et civile du Québec à Gatineau**

56^e Congrès annuel de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec - édition 2024

«Tous responsable de s'adapter»

Mesdames, Messieurs,

Réservez votre emplacement!

Le temps est venu de planifier votre présence au Salon d'exposition du 56^e Congrès annuel de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec édition 2024 qui se déroulera **les 2 et 3 juin à l'Hôtel Hilton du Lac-Leamy**.

Cette année, c'est sous le thème «**Tous responsable de s'adapter**» que se tiendra notre rassemblement annuel. De nos jours, le métier de pompiers ne se limite plus à éteindre des feux. Notre congrès 2024 sera donc axé sur toutes les nouvelles responsabilités auxquelles les services de sécurité incendie doivent s'adapter.

Ce présent document vous fournira tous les renseignements nécessaires qui vous aideront à procéder à la réservation de l'emplacement de votre kiosque et à choisir le plan de visibilité qui conviendra à votre entreprise ou votre organisation.

Le Congrès de l'AGSICQ c'est...

Plus de 450 participants représentant le milieu de l'incendie et de la sécurité civile provenant de la majorité des villes, municipalités et industries du Québec qui assistent, chaque année, à cet événement.

Cette exposition, la plus importante en sécurité incendie et civile au Canada, vous permettra de présenter vos produits et/ou services aux gestionnaires du milieu de la sécurité incendie et civile, du secours aux personnes en ayant accès aux décideurs et influenceurs des villes et des municipalités.

Nous vous invitons à réserver votre emplacement à partir **du 21 février 2024 dès 8 h30** par courriel à administration@agsicq.ca.

Prenez note qu'aucune réservation reçue avant 8 h 30 le mercredi 21 février 2024 ne sera considérée, ni retenue.

Espérant vous compter parmi nous, nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Sylvain Mireault, directeur général

56^e Congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec du 1^{er} au 4 juin 2024 à Gatineau



Table des matières

Réservation d'un stand	4
Choix de l'emplacement	4
Contrat de réservation	4
Choix du type de kiosque.....	5
Coût de participation selon le type de kiosque et l'emplacement extérieur choisi:	5
Critères d'attribution des emplacements	6
Dépôt.....	6
Équipements de base fournis avec votre espace.....	6
Billets Soirée de la présidence.....	6
Mode de paiement et conditions de réservation des stands	6
Annulation et remboursement.....	6
Hébergement	7
Hébergement.....	7
..... Normes sanitaires	
.....	Erreur ! Signet non défini.
Règlements	8
Règlements généraux.....	8
Véhicules exposés à l'extérieur	8
Sécurité	8
Entretien ménager	8
Activités promotionnelles	9
Assurances.....	9
Autocollants	9
Bruit.....	9
Murs, plafond et sol de l'édifice	9
Règle d'ignifugation	9
ANNEXE 1	10
Plan d'exposition intérieure.....	10
Plan d'exposition extérieure	11
ANNEXE 2	12
Contrat de réservation et de location d'emplacement.....	12
ANNEXE 3	13
Certificat d'assurance	13
ANNEXE 4	14
Formulaire de réservation de conférence.....	14



Réservation d'un stand

Choix de l'emplacement

L'exposant doit déterminer quatre (4) choix d'emplacements par ordre de préférence.

Le choix de l'emplacement ou des emplacements adjacents devra être fait en indiquant sur le Contrat de réservation et de location d'espace (Annexe 2), le ou les numéros de stands choisis sur le Plan de la salle d'exposition (Annexe 1):

Contrat de réservation

Pour confirmer la réservation, l'exposant doit retourner le **Contrat de réservation et de location d'espace** (voir annexe 2) selon la méthode de son choix:

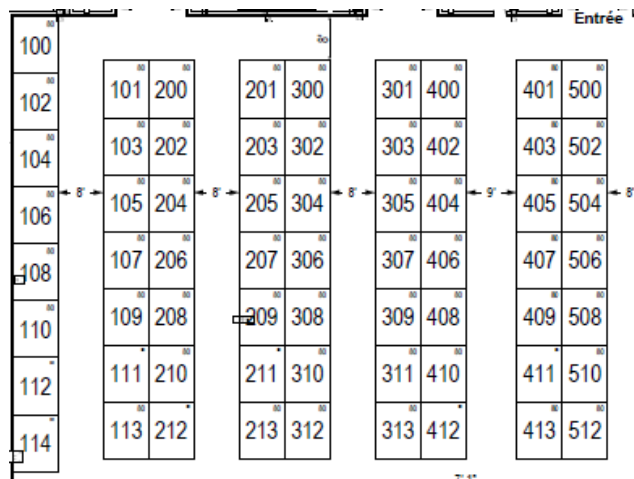
Exemple pour un kiosques:

- 1^{er} choix : #100
- 2^e choix : #205
- 3^e choix : #408
- 4^e choix : #512

Exemple pour deux kiosques

- 1^{er} choix : #106 - 108
- 2^e choix : #206 - 208
- 3^e choix : #309 - 311
- 4^e choix : #502 - 504

Courriel : administration@agsicq.ca



Les réservations pourront être effectuées **à partir du 21 février 2024 dès 8 h 30.**

Prenez note qu'aucune réservation reçue avant 8 h 30 le mercredi 21 février 2024 ne sera considérée, ni retenue.

Choix du type de kiosque

Nombre de kiosques disponibles :

Il y a 22 stands d'exposition Privilège de format 8' x 10' (stands de coin #1-6-8-9-10-13-18-19-113-114-212-213-216-316-417-512-516-517-613-617-716-715)

Il y a 46 stands d'exposition Standard de format 8' X 10' (stands de centre #2 à 5-11-12-102 à 112-202 à 211-217-309-311-404 à 410-510-511-604-606-608 à 611-616)

Le coût de participation comprend :

- Laissez-passer pour les représentants(es) qui occuperont les stands pendant l'exposition;
- Deux (2) laissez-passer par stand pour le souper du dimanche 2 juin (**billets supplémentaires disponibles au coût de 85\$ + taxes***);
- Deux (2) laissez-passer par stand pour le dîner du lundi 3 juin (**billets supplémentaires disponibles au coût de 60\$ + taxes***);
- Une (1) pause-café du lundi matin servie sur le parquet de l'exposition;
- Une publicité par exposant
- Diffusion d'une publicité vidéo de 60 secondes maximum sur les écrans du Salon d'exposition;
- Possibilité de présenter une conférence de 30 minutes sur vos produits et/ou services (7 plages horaires disponibles)**

* Vous pouvez commander des billets supplémentaires à : administration@agsicq.ca

**Si vous souhaitez faire une conférence, veuillez remplir le formulaire de réservation de conférence (Annexe 4).

Coût de participation selon le type de kiosque et l'emplacement extérieur choisi :

Type de kiosque	Prix membre*	Prix non-membre*
Standard 8' X 10'	1 995 \$	2 595 \$
Privilège (kiosque de coin) 8' X 10'	2 295 \$	2 995 \$
Type de véhicule	Prix membre**	Prix non-membre**
Véhicule d'élévation (échelle) Véhicule autopompe ou citerne Fourgon de secours (multi-usages) Poste de commandement Simulateur d'embrasement (style conteneur) Roulotte (style VR)	800 \$	1 100 \$
Véhicule utilitaire (pick-up) Bateau sur remorque Véhicules sauvetage hors route sur remorque (SUMI)	600 \$	800 \$

*Taxes applicables (TPS + TVQ) en sus.

**Conditionnelle à la location d'un stand intérieur Note: Aucune combinaison de type de véhicules sera autorisée par espace extérieur.

Critères d'attribution des emplacements

Les espaces seront attribués par l'AGSICQ de la façon suivante :

- Les partenaires de L'AGSICQ sont priorisés
- Par ordre de réception de la réservation **à partir de 8h30 le 21 février.**

Le promoteur est responsable d'assurer l'attribution finale des emplacements.

Les emplacements seront déterminés à partir de la semaine du 26 février 2024

Dépôt

Les paiements pour la réservation de stand(s), soit 20 % de dépôt ou le versement complet, devront être reçus au bureau de l'Association avant le 29 mars 2024 au CP 149, Beloeil, QC, J3G 4T1

Équipements de base fournis avec votre espace

L'intérieur de chaque stand comprend :

- 3 murs de rideaux (Fond de 8' de haut et côtés de 3')
- 1 table de 6' X 2' nappée
- 2 chaises
- Prise électrique de 15 ampères - 120 volts
- Accès Internet sans fil

Chaque exposant est responsable de son stand et de prendre les arrangements nécessaires en temps opportun.

Billets Soirée de la présidence

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous procurer des billets pour la Soirée de la présidence qui aura lieu À l'Hôtel Hilton, le samedi 1^{er} juin 2024, (prix à déterminer) en vous adressant au secrétariat de l'Association à administration@agsicq.ca avant le 3 mai 2024.

Mode de paiement et conditions de réservation des stands

Sur réception de votre Contrat de réservation et de location d'espace (Annexe 2) et du Certificat d'assurance responsabilité civile (Annexe 3), ainsi que du dépôt de 20 % du montant total ou du versement complet, l'espace vous sera garanti. Le solde est payable **avant le vendredi 3 mai 2024** (passé cette date, 2 % d'intérêt par mois pourrait être ajouté au montant total). Veuillez prendre note que les dépôts sont non remboursables.

Pour avoir droit au tarif préférentiel de membre, il est nécessaire d'avoir acquitté sa cotisation 2024 **avant le 15 mars 2024.**

Annulation et remboursement

Le contrat de réservation et de location d'espace est non résiliable et l'entièreté du montant doit être payé avant le 3 mai 2024, sauf si une demande de résiliation est adressée par écrit à l'Association et ce, 30 jours avant la tenue de l'événement;

Veuillez prendre note que le versement initial de 20 % du montant total n'est pas remboursable.

Hébergement

Hébergement

Informations pour l'Hôtel Hilton – 819-790-6444 (Code de groupe ROG)

Chambre classique 259\$ + taxes applicables

Hôtel maître



Informations pour l'Hôtel Holiday Inn – 819-525-2255 (Code de groupe AGS)

Chambre section Aqua 179\$ + taxes applicables

à 700 mètres de l'hôtel maître



Informations pour Le Ramada Plaza – 819-777-7538 (Code de groupe 053124AGS)

Chambre (déjeuner inclus) 199\$ + taxes applicables

à 700 mètres de l'hôtel maître



Attention : un numéro de carte de crédit sera nécessaire lors de votre appel de réservation.

Plusieurs autres hôtels sont près de l'hôtel maître si les hôtels ci-dessus n'ont pas de disponibilité.*

Best Western : 131 rue Laurier, Gatineau J8X 3W3 – 819-770-8550 (4 KM)

Four Points : 35 rue Laurier, Gatineau, J8X 4E9 – 819-778-6111 (4,2 KM)

Règlements

Règlements généraux

- Il sera interdit à deux exposants de partager le même stand. L'Association se réserve le droit d'expulser sans remboursement, tout exposant qui transgressera cette directive. L'Association se réserve le droit de changer un emplacement de stand réservé, lorsque les circonstances le requièrent. Un tel changement surviendra seulement lorsqu'il est absolument nécessaire du point de vue de l'AGSICQ.
- La sollicitation par un fournisseur non-exposant est interdite sur le parquet de l'exposition. Les contrevenants seront expulsés.
- Les modules, les étagères et les enseignes des stands ne doivent pas dépasser 8 pieds en hauteur et doivent être dégagés des structures environnantes. Chaque stand doit être disposé de façon à ne pas nuire à l'apparence générale, ni à obstruer les stands environnants ou les écrans installés par le promoteur. Pour excéder la hauteur maximale de 8 pieds, vous devez obtenir une autorisation écrite au moins 6 semaines avant l'événement, en communiquant directement avec l'Association.
- Aucun entreposage ne peut être effectué à l'intérieur d'un stand, à l'exclusion de l'entreposage du matériel d'exposition ou promotionnel sur une superficie maximale de 10 % de la superficie totale du stand et sur une hauteur maximale de 1 mètre.

Véhicules exposés à l'extérieur

- Il est important de mentionner que les espaces réservés pour ces véhicules doivent être entièrement utilisés par ceux-ci, sinon chaque espace équivalant à un stand 8' x 10' non-utilisé ou utilisé pour autre chose, sera facturé au prix d'un stand standard.
- Il est interdit de démarrer un moteur à combustion pendant l'exposition.

Sécurité

- Après les heures de fermeture, les portes du salon d'exposition seront verrouillées, et il n'y aura pas de surveillance de l'immeuble sur une base de 24 heures, Les biens et propriétés sont sous la responsabilité des exposants. Ceux-ci sont donc priés de voir à obtenir toutes les couvertures nécessaires et adéquates auprès de leur courtier d'assurances.

Entretien ménager

- Les exposants sont responsables de l'entretien ménager à l'intérieur des stands.

Activités promotionnelles

- Toute sollicitation commerciale doit se faire à l'intérieur des stands. Les activités promotionnelles sont interdites dans les allées, restaurants et couloirs.
- Les réclames commerciales et les concours organisés par les exposants en rapport avec leur participation à l'événement ne doivent engager le promoteur d'aucune façon. L'exposant devra fournir à la direction, sur demande, l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec obtenue en vue de l'organisation d'un tel concours. Pour plus d'information concernant les concours, visitez le site de la [Régie des alcools, des courses et des jeux](#).

Assurances

- Tout au long de l'événement, l'Association, ses représentants, GES, l'hôtel Hilton, la Ville de Gatineau pas plus qu'aucun membre du comité organisateur du congrès, ne pourront être tenus responsables des pertes, vols, bris ou détérioration, qui pourraient affecter l'exposant, ses employés, ses biens ou ses marchandises et ce, quelle qu'en soit la cause.
- Tout dommage causé par un exposant ou ses employés au salon d'exposition, dans le stationnement ou ailleurs, sur autrui ou sur les biens de l'hôtel Hilton ou sur tout autre bien d'autrui, sera sous l'entière responsabilité de l'exposant signataire de la compagnie ayant commis la faute.
- Tous les frais engendrés par un service particulier donné par l'hôtel Hilton à un exposant et facturé à l'AGSICQ, seront facturés par l'AGSICQ à l'entreprise ou à la personne qui aura utilisé ce service.
- Le locataire s'engage à fournir la preuve d'assurance responsabilité civile, pour deux millions (2 000 000,00\$) de dollars ainsi que la preuve d'assurance pour le feu, le vol, le vandalisme, tout risque, avec la couverture nécessaire; voir Certificat d'assurance (Annexe 3).

Autocollants

- La distribution des autocollants est interdite. Les frais encourus pour les enlever du plancher, des murs ou d'autres stands seront à la charge de l'exposant.

Bruit

- L'exposant devra respecter les visiteurs et ses collègues exposants. Tout appareil qui provoque du bruit de façon abusive est interdit et sera enlevé au frais de l'exposant.

Murs, plafond et sol de l'édifice

- Il est interdit de perforer, peindre ou altérer les murs de l'édifice et les colonnes de béton du hall d'exposition. Le sol de l'édifice ne doit en aucun cas être perforé, peint ou altéré de quelque façon que ce soit. Aucun adhésif autre que le ruban gommé ne peut être appliqué sur le sol.

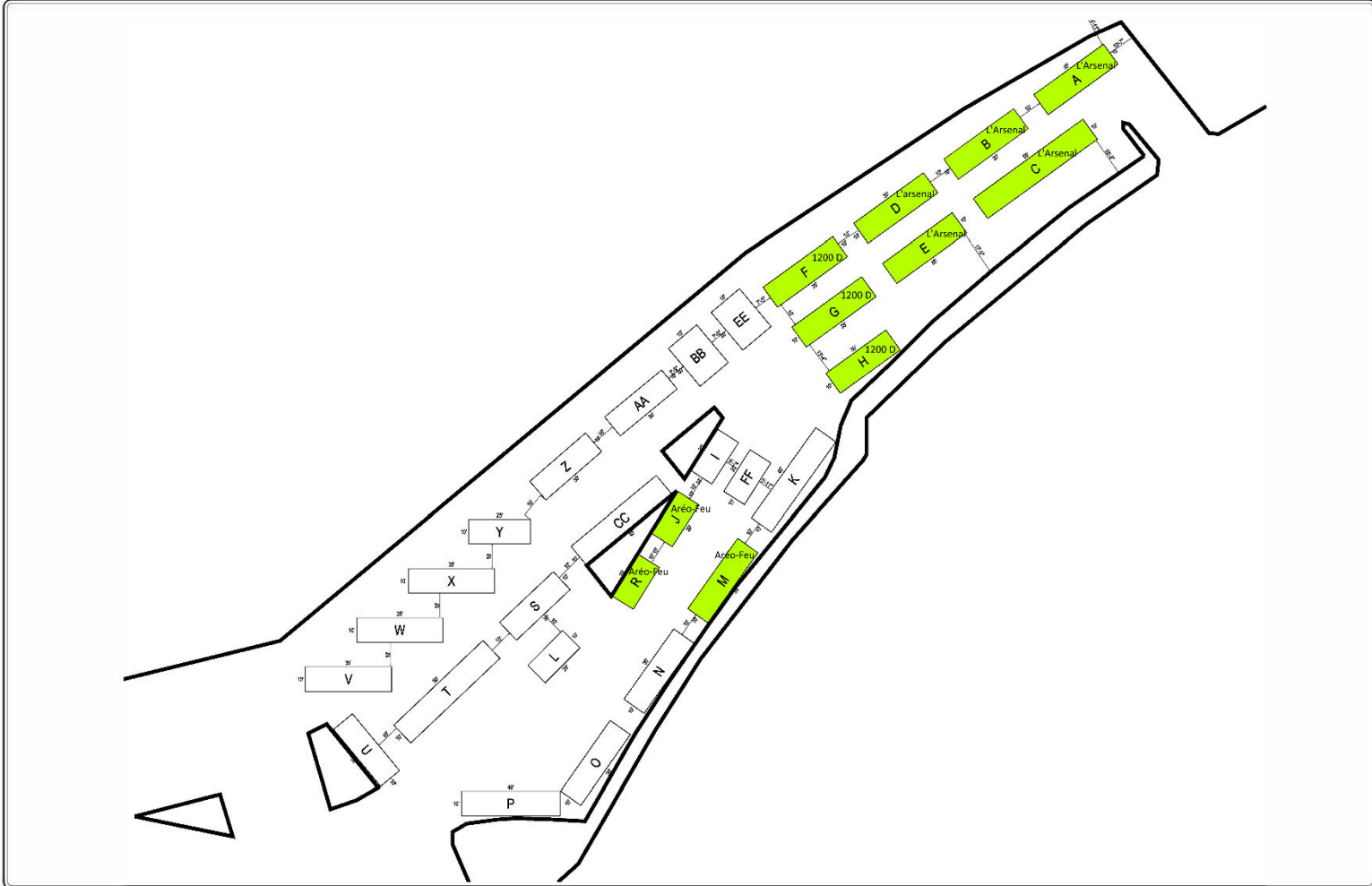
Règle d'ignifugation

- Tous les objets servant à la décoration doivent être ignifuges.

Plan d'exposition intérieure



Plan d'exposition extérieure

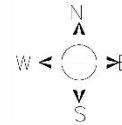


DROPYRIGHT © 2010 Global Experience Specialists.

Tout est réservé. Aucune partie de ce document ne peut être copiée, placée dans une banque de données, ou transmise sous quelque forme ou par quelconque moyen possible - électronique, physique, fax, photocopie, enregistrement, ou autre, sans l'autorisation écrite de GES spécialiste mondial de l'événement.

Tous les moyens ont été pris afin d'assurer l'exactitude de toutes les informations que contient ce plan. Cependant, aucune garantie, à la fois explicite et implicite, est donnée concernant le plan d'architecture, la disposition des colonnes, services, entreposage, ou autres éléments architecturaux, est à consulter dans une construction ou une utilisation lors d'une exposition, l'unique responsabilité de l'inspection physique de l'implantation de ces éléments revient au promoteur.

AGSICQ 2024 Hilton Lac Leamy Stationnement



Directeur / Directrice de compte:
Charles Rye
514.367.4848 # 220
Révisé le : 15 septembre 2015
Échelle : -----

Imprimé le: octobre 7, 2015, 3:09:10
Par: Dufresne, Isabelle

56^e Congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec du 1^{er} au 4 Juin 2024 à Gatineau



Contrat de réservation et de location d'emplacement**ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC
EXPOSITION DU CONGRÈS 2024 LES 2 ET 3 JUIN À GATINEAU****ENTREPRISE OU ORGANISME LOCATAIRE**

NOM DE L'ENTREPRISE OU ORGANISME (LOCATAIRE): _____

ADRESSE CIVIQUE: _____

VILLE: _____ PROVINCE: _____ CODE POSTAL: _____

NOM DU CONTACT (MANDATAIRE): _____

ADRESSE COURRIEL: _____ CELLULAIRE: _____

CHOIX DE(S) STAND(S) SELON LES PLANS ANNEXÉS

CHOIX 1: _____ CHOIX 2: _____ CHOIX 3: _____ CHOIX 4: _____

TEMPS DE MONTAGE ESTIMÉ POUR VOS STANDS: _____

TYPE DE STAND	PRIX MEMBRE	PRIX NON-MEMBRE	QUANTITÉ	TOTAL STAND
Standard 8' X 10'	1995\$	2595\$		
Privilège 8' X 10'	2295\$	2995\$		

ESPACE POUR VÉHICULE(S)

CONDITIONNELLE À LA LOCATION D'UN STAND D'EXPOSITION INTÉRIEUR

TYPE VÉHICULE	s.v.p cocher	PRIX MEMBRE	PRIX NON-MEMBRE	QUANTITÉ	COÛT STAND
Véhicule d'élévation Véhicule autopompe Véhicule citerne Fourgon de secours Poste de commandement Simulateur d'embrasement Roulotte (style VR)		800\$	1100\$		COÛT ESPACE VÉHICULE
Véhicule utilitaire Bateau sur remorque Véhicules sauvetage hors route sur remorque (SUMI)		600\$	800\$		COÛT TOTAL DES LOCATIONS
					TPS 5% (R122276678)
					TVQ 9,975% (1006112273)
					GRAND TOTAL

20% DE DÉPÔT PAR LOCATION (NON REMBOURSABLE) À PAYER AVANT LE 29 MARS**SOLDE FINAL PAYABLE AVANT LE 3 MAI 2024****SIGNATURE DU MANDATAIRE EXPOSANT:** _____**FAIT À:** _____ **DATE:** _____

Le signataire se dit pleinement mandaté aux présentes par le locataire et a lu et compris le Document d'informations à l'intention des exposants auquel il déclare se soumettre totalement et sans réserve. Chèque payable à l'ordre du locateur: AGSICQ

***Veuillez retourner par courriel à partir du 21 FÉVRIER 2024 dès 8 h 30**

ANNEXE 3

Certificat d'assurance

ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC

CONGRÈS AGSICQ 2024, DU 1^{er} au 4 juin

Le présent document doit être remis par le Locataire à son assureur. Ce dernier doit remplir ledit document OU produire un certificat d'assurance contenant substantiellement les mêmes informations

En faveur de : Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ)

Les Assurés sont : _____

Police No. : _____

Nom de l'Assureur : _____

Période (aa/mm/jj) : _____

Couvre les responsabilités suivantes :

Responsabilité civile générale

- 2 000 000 \$ par événement
- 2 000 000 \$ global

Responsabilité légale des locataires

- 100 000 \$ par événement

Le présent certificat s'applique à l'événement suivant :

Dates : Du 1^{er} au 4 juin 2024

Catégorie : SALON D'EXPOSITION

Nombre de délégués : ENVIRON 500

Cette assurance comprend les conditions suivantes :

1. La protection accordée par cette police s'applique à toute action intentée par tout assuré contre tout autre assuré, de la même manière que si des polices séparées avaient été émises en faveur de chacun d'eux.
2. La police ne pourra être annulée ou la couverture réduite, sans qu'un préavis de trente (30) jours ne soit donné par courrier recommandé à : AGSICQ, 811 boul. Laurier, local 102, McMasterville, QC, J3G 0K5
3. Tout avis, certificat ou correspondance de l'assureur à _____ (nom de l'assuré) sera adressé à : AGSICQ, 811 boul. Laurier, local 102, McMasterville, QC J3G 0K5 ou par télécopieur : 450-467-6297
4. Notez qu'il est de votre responsabilité de couvrir les biens qui se trouvent sur votre espace de location.

Émise par :

Nom de l'Assureur _____

Signature de l'Assureur _____

Veillez retourner par par courriel à l'AGSICQ à administration@agsicq.ca ce contrat dûment rempli et signé

ANNEXE 4

Formulaire de réservation de conférence

ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC

CONGRÈS AGSICQ 2024, DU 1^{er} au 4 juin

RÉSERVATION DE SALLE POUR CONFÉRENCE SUR VOTRE ENTREPRISE (Durée 30 min.)
LUNDI 3 JUIN 2024 ENTRE 9H30 ET 15H

*****PRENEZ NOTE QUE LES PLACES SONT LIMITEES (7 PLAGES HORAIRES DISPONIBLES)**

NOM DE LA COMPAGNIE : _____

RESPONSABLE DE LA CONFERENCE : _____

NO. CELLULAIRE. : _____

TITRE DE LA CONFERENCE : _____

PETIT RESUME DE LA CONFERENCE : _____

SIGNATURE : _____

DATE : _____

N.B. LE BUT VISE PAR CE FORMULAIRE EST DE NOUS AIDER A PROMOUVOIR VOTRE EVENEMENT DANS LE PROGRAMME DU CONGRES. NOUS VOUS DEMANDONS DE RETOURNER CE FORMULAIRE AVANT LE VENDREDI 29 MARS 2024 AU BUREAU DE L'ASSOCIATION PAR COURRIEL A administration@agsicq.ca